

Echevin de l'Urbanisme

Commune de Watermael-Boitsfort
Monsieur Tristan ROBERTI

Place Antoine Gilson, 1
B - 1170 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : Urb/7364
N/Réf : AVL/KD/WMB-2.181/s.547
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Drève du Duc, 5.
Transformation et rénovation d'une maison.
(Dossier traité par Mme Ch. Gillain)

En réponse à votre lettre du 29 novembre 2013, en référence, reçue le 29 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 18 décembre 2013.

La demande concerne un bien qui se situe dans la zone de protection de la Maison communale.

Les travaux prévoient notamment des réaménagements intérieurs, la démolition d'une véranda arrière et la réalisation d'une cour anglaise pour éclairer une partie de la cave, le remplacement des châssis en acier (simple vitrage) par des châssis en aluminium couleur anthracite (double vitrage), l'enduisage des 3 façades, l'isolation des murs par injection et celle de la toiture.

A l'examen du dossier, il apparaît que les réaménagements intérieurs sont discrets et sans conséquence ni sur le bien classé, ni sur le bien concerné par la demande. La démolition de la véranda constituerait par ailleurs une amélioration. Par contre, la CRMS décourage la pose d'un enduit uniforme sur les murs qui alternent des parements de briques rouge-brun avec des parements à crépi couleur terre-cuite. Bien que cette intervention n'aurait pas d'impact sur le bien classé, elle entraînerait la disparition du caractère d'origine de la maison. L'isolation des murs par injection permet de ne pas devoir modifier les seuils, les baies, les balcons et l'auvent de la maison.

S'il y a lieu, la DMS formulera en Commission de concertation les autres remarques qu'appelle la demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz (+ par mail Mmes M. Kreutz, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- B.D.U. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.